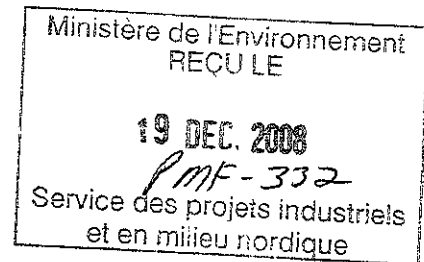




Montréal, le 17 décembre 2008

Mme Renée Loiselle  
Coordonnatrice, environnement industriel  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque ouest  
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Corporation Minière Osisko  
Suivi de notre rencontre du 16 décembre 2008**

---

Madame Loiselle,

Un mot pour vous remercier de nous avoir accordé de votre temps pour la rencontre d'hier à vos bureaux.

Permettez-moi de revenir sur la question de la silice du MSSS. Je tiens à vous signifier qu'Osisko prendra les mesures nécessaires afin d'éviter que la population de Malartic soit exposée à des taux de silice non acceptables.

Il a été déterminé dans notre étude d'impact que le seul dépassement observé concerne les particules fines  $PM_{2,5}$  dont les teneurs excèdent légèrement le critère provisoire du PRAA. Dans le pire des cas et pour l'ensemble des cinq années modélisées, le critère est dépassé moins de 1 % du temps (rapport sectoriel Genivar : Modélisation de la dispersion atmosphérique).

Nous avons déjà signifié que nous allons suivre les quantités de matières particulaires dans l'atmosphère à l'aide de stations d'échantillonnage situées dans la ville de Malartic. Par la présente, nous nous engageons d'ajouter le suivi de la silice à l'aide de ces mêmes stations.

Comme indiqué dans notre étude d'impact, nous allons procéder au sautage lorsque les conditions atmosphériques le permettront, c'est-à-dire éviter le sautage lorsque le vent sera du sud afin de minimiser les impacts sonores. Cette mesure aura automatiquement des impacts sur la dispersion des matières particulaires (et également la propagation de la silice). Nous raffinerons notre projection sur la dispersion de la silice d'ici les audiences du BAPE.

Nous espérons que ces précisions rendront notre dossier recevable et n'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'informations additionnelles.

Veillez agréer, madame Loiselle, l'expression de nos sentiments distingués.

**CORPORATION MINIÈRE OSISKO**



Jean-Sébastien David  
Vice-Président, Développement durable

cc : Me Pierre Meunier, Fasken Martineau Dumoulin  
M. Bernard Fournier, GENIVAR